

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**Institut universitaire de gériatrie de Montréal,
pavillon André-Roch-Lecours
4545, chemin Queen-Mary**

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 11 avril 2007, à 19 h, au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'apparence d'un bâtiment pour le remplacement du parement qui ne peut rencontrer le critère relatif à la qualité équivalente à celui d'origine, concernant le pavillon André-Roch-Lecours, de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal, situé au 4545, chemin Queen-Mary.

Cette dérogation mineure permettrait d'autoriser le remplacement du parement extérieur, par panneau de béton léger et un mur rideau en verre en façade, n'ayant pas toutes les qualités équivalentes au matériau d'origine (brique), notamment en matière de format et de mode d'assemblage, contrairement au critère c) du paragraphe 2° de l'article 118.1 du *Règlement d'urbanisme* (01-276).

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

DONNÉ à Montréal, ce 21 mars 2007.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Elaine Doyle".

Elaine Doyle, avocate
Secrétaire d'arrondissement